

Légal
25/73
SUISSE

Eisenbahn- & Handelsdepart.

No. 29, 6.

Eisenbahnwesen

Mon. 7. Fabr. 1874

1901 - Dapw. 1. 1. 24

SUISSE

90 330

SSE. *En circulation*
30. *2. II.* M.

11-11

Monsieur le Président

Confidential

Ayant eu l'occasion de rencontrer hier M^e le Due Decazes,
je l'ai entretenu suffisamment des détails que M^e de Chaudordy
vous a communiqués sur le prochain dépôt d'un rapport favorable
à une subvention du percement du Simplon par la France.

M^e le Ministre des affaires étrangères ignorait jusqu'à l'existence de la proposition des M^{me}s Baragnon, Gambetta & consorts. Après que j'eus mis brièvement M^e Delcazes au courant de la situation, j'ai obtenu de lui la promesse qu'il chercherait à voir le rapporteur de la Commission chargée d'étudier cette affaire, & qu'il n'avait aucune objection à intervenir personnellement pour obtenir le renvoi du dépôt du rapport, si rien de sérieux ne s'y oppose.

Ce matin, j'ai appris que la proportion Baragnon-Jambette

Maurice

Monsieur Schenk

President de la Confédération Suisse

Berne

25

EIDGEN. ARCHIV

BANK

36

Podis



avait été renvoyée à la Commission des Chemins de fer & que M^e Lézanne était chargé du rapport. Par l'entremise d'un député de ma connaissance, je me suis immédiatement fait introduire auprès de M^e Lézanne.

Ce dernier était précisément occupé de l'étude de cette question & avait sur la table de nombreux plans & cartes de la Vallée du Rhône & du Simplon. M^e Lézanne, longtemps ingénieur du Chemin de fer du Nord, est du reste fort compétent en ces matières & a rédigé un remarquable rapport à l'Assemblée nationale sur le chemin de fer de Calais à Marseille.

M^e Lézanne n'est nullement favorable à M^e de La Valette, qu'il considère comme ayant discredité la ligne du Simplon & causé "par avance un sérieux préjudice aux personnes qui voudraient s'occuper d'une manière réelle de la construction de cette grande voie alpestre." De plus, M^e Lézanne m'a dit qu'il n'était personnellement animé que de sentiments bienveillants pour le percement du Simplon.

Il a cependant présenté les objections suivantes :

" Nous sommes en France dans la position que voici : Un propriétaire riche, auquel on vient parler d'un chemin vicinal utile, voisin de son domaine & qui est susceptible d'en augmenter la valeur, pourra accueillir avec faveur la demande que lui feront des voisins de souscrire quelques mille francs pour la construction de cette route.

" Mais si cette demande lui est faite le lendemain de l'incendie de sa maison & alors que les murs en sont troués par les obus, il répondra : laissez moi d'abord rebâtir mon toit et restaurer mes murs, et aussitôt j'examinerai ce que ces travaux de première nécessité ont coûté & je verrai si mes revenus me permettent de m'intéresser à votre chemin". — La France est dans une position analogue à

" l'égard du percement du Simplon. Nous n'en contestons nullement l'utilité. Je crois même que cette ligne peut rendre de réels services.

" Cependant elle me paraît n'avoir en France qu'un rayonnement restreint. Si le chemin de fer d'Amiens à Dijon se construit, elle pourra gagner en importance. Cependant le Simplon aura toujours

"Comparé au Mont-Cenis, deux inconvénients: le premier est qu'on doit franchir deux chaînes de montagnes, le Jura d'abord, puis les Alpes, tandis qu'au mont-Cenis on aborde directement les Alpes. —

"Le second est qu'aucune seule compagnie est maîtresse de toute la ligne de Paris au Mont-Cenis, ce qui rend plus faibles les combinaisons de tarif pour battre contre le Gothard. Sur la chemin de fer du Simplon, par contre, il faudra toujours une entente avec les chemins de fer suisses." — Un troisième désavantage insinué par M. Cézanne est qu'au point de vue stratégique, la France ne pourrait se servir du Simplon sans violer la neutralité suisse, ce qui, dans une guerre quelconque, est une éventualité trop grave pour qu'on ne doive pas en tenir compte. —

"Je suis cependant de l'avis, a continué M. Cézanne, que la question d'une subvention de la France doit seulement être ajournée & non pas écartée. J'ai la conviction que le Simplon se fera. Seulement le moment n'est pas favorable. Nous avons une foule de chemins de

cinquante millions dans le budget, mais l'emploi, après l'achèvement
de fer exclusivement français, dont la construction immédiate est pour
nous absolument indispensable, tant au point de vue militaire qu'au
point de vue commercial. Nous avons à refaire toutes nos fortifications
anciennes & à en construire de nouvelles sur notre frontière de
l'Est. Cela représente, au bas mot, deux milliards de dépenses
nécessaires à l'intérieur du pays. — Il me paraît donc difficile de
songer au ce moment à subventionner à l'étranger un chemin de fer
très utile sans doute, mais dont nous pouvons encore nous passer.

Quant à retarder le dépôt de mon rapport pour être agréable
à Votre gouvernement, et pour permettre de prendre en suspe
toutes mesures de sauvegarde que l'on jugerait utiles, soit dans
l'intérêt de l'œuvre elle-même, soit en faveur des victimes de M^r
de La Valette, j'y consens très volontiers, d'autant plus volontiers
que les conclusions de ce rapport ne sont pas encore très arrêtées dans
mon esprit. Cependant, il ne faudrait pas que le délai fut trop long.

et dérapât le milieu du mois prochain."

J'ai vu devoir Vous faire immédiatement part de cette conversation, dont Vous aurez à déduire les conséquences. M^e de Loës devant arriver prochainement à Paris & étant très au courant de la situation, je suppose que Vous n'aurez pas d'objection à ce que je l'introduise auprès de M^e Cézanne.

Le procès actuellement pendait entre La Valette & une partie de ton Conseil d'administration sera jugé dans le courant de la semaine par le tribunal de l'^e instance de Paris, à ce que j'ai appris hier à la direction du Contentieux au ministère des affaires étrangères.

Je dois ajouter que M^e Cézanne a entendu émettre l'opinion, sans vouloir se prononcer encore sur ton breu-foulé, qu'il serait peut-être préférable pour la France de ne pas engager un capital de

cinquante millions dans le Simplon, mais d'employer, après l'achèvement du Gothard, les revenus de ces cinquante millions à subventionner la Compagnie P.L.M. pour lui permettre, par des tarifs différenciels, d'attirer vers le mont-Cenis le trafic des départements français de l'Est, plutôt que de laisser les produits de ces départements se diriger sur Bâle & le Gothard.

Agreez, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération

Hardy

Randaltag:

Adulta

J. Feb. 2^o 1871 Eisenbahn- & Handelsdepartt.
Schweiz.

803

Bundesrath vom 9. Februar 1871

Paris 1^{er}

mon Améthyste, et voici le résultat de mes études. J'aurais pu écrire à la Cour d'Appel, dont vous aurez à décliner les causes, mais l'heure presque venue de faire l'ouverture de la séance, je suppose que tout causes pas jugées seraient que je l'abroge au profit de M. Légerme.

avec une démission, j'aurai à me battre, jusqu'

de la Cour d'Appel, puis dans le conseil de la République par le Tribunal de la première instance de Paris, et ce que je ne saurais dire, mais je crois que je devrai faire face à la partie de l'Etat qui a été nommée ministre des affaires étrangères.

Je dois ajouter que M. Légerme a entièrement soutenu l'opinion que certaines provinces avaient un bien-fondé, qu'il avait peut-être prétexté pour la France de ne pas engager au capital de